

LA PRECARITÉ

DES ASSISTANT-E-S D'ENSEIGNEMENT DE L'IHEID

Actuellement, les assistant-e-s d'enseignement de l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) reçoivent une rémunération nette de **3'185.74 CHF/mois**, soit **2'977.34 CHF/mois** après déduction des taxes universitaires (ce que nous recevons réellement sur nos comptes bancaires). Par conséquent, nous sommes parmi les assistant-e-s les moins bien payé-e-s de Suisse, gagnant moins que le seuil du salaire minimum à Genève. Nous sommes confronté-e-s à des difficultés financières liées au coût de la vie à Genève, l'une des villes les plus chères au monde, quant à l'accès aux soins médicaux, aux services de bien-être, à la garde d'enfants et à un logement adéquat. Cela impacte notre capacité financière à nous inscrire à un programme de doctorat à l'IHEID et, par conséquent, l'attrait de nos programmes pour les nouveaux-elles doctorant-e-s. Tous ces problèmes sont le résultat direct d'un contrat qui ne garantit pas une rémunération adéquate pour vivre à Genève pendant au moins quatre ans et qui pourrait être résolu par un salaire juste et décent.

SANTÉ



Plusieurs assistant-e-s d'enseignement ont déclaré ne pas pouvoir se payer des soins médicaux, y compris des soins préventifs et de santé mentale.

Les examens généraux et les contrôles gynécologiques essentiels, tels que les frottis, sont souvent inaccessibles aux assistant-e-s d'enseignement. En outre, le contrôle à long terme des maladies chroniques, les maladies auto-immunes, les soins dentaires et la dépression, n'étant pas couverts par la plupart des assurances maladie accessibles aux assistant-e-s d'enseignement, ne sont pas traités en raison de leur coût prohibitif.

Les assistant-e-s d'enseignement non-suisse peuvent bénéficier de l'exemption de l'assurance maladie obligatoire :

- ♦ pendant 3 ans, renouvelable pour 3 années supplémentaires ;
- ♦ s'ils n'ont pas reçu un salaire annuel brut supérieur à 52'000 CHF.

Ceux qui ont cette exemption peuvent demander à bénéficier de l'**assurance maladie étudiante** : primes de 90-120 CHF/mois, franchises comprises entre 300 et

1'000 CHF/an, et participation de 10% aux frais médicaux.

Cependant, des assistant-e-s d'enseignement ont rapporté s'être vu-e-s refuser une assurance maladie étudiante en raison de la détention d'un permis B formation avec activité accessoire. De plus, l'assurance maladie étudiante ne permet pas de répondre aux besoins en matière de soins de santé à long terme en raison des franchises élevées et de l'absence d'un cadre pour les médecins généralistes.

Les assistant-e-s d'enseignement suisses et ceux qui sont en Suisse depuis plus de 6 ans ou qui ont occupé un poste différent auparavant doivent payer l'**assurance maladie suisse LAMAL**, plus chère: primes les moins chères d'environ 360 CHF par mois (mais le plus souvent + de 400 CHF/mois), franchise la moins chère de 2'500 CHF/an et participation de 10% aux frais médicaux.

Pour l'assurance maladie LAMAL la moins chère, en plus de la prime mensuelle de 360 CHF/mois, l'assuré-e doit payer tous les premiers frais médicaux jusqu'à 2'500 CHF/an. Fait inquiétant, la prime de l'assurance maladie devrait augmenter de 4,7% en 2023 dans le canton de Genève.

Avec la rémunération actuelle, ces assistant-e-s ne peuvent tout simplement pas se permettre de tomber malades !

LOGEMENT



Les bas salaires des assistant-e-s d'enseignement signifient que nous sommes confrontés à des obstacles importants pour accéder à un logement décent à Genève. De ce fait, nombreux d'entre nous ne vivons pendant plusieurs années dans des situations qui ne répondent pas à nos besoins de chercheur-se-s doctorant-e-s.

Logement étudiant : si les assistant-e-s louaient un studio avec cuisine à la résidence universitaire du Grand Morillon (GM), iels devraient consacrer jusqu'à **33%** de leur revenu net au seul loyer.

S'iels optent pour un appartement d'une chambre au GM, iels devront consacrer jusqu'à **62%** de leur revenu net au loyer.

Les logements étudiants moins chers, en plus d'être très compétitifs, sont inaccessibles et/ou inadaptés aux assistant-e-s d'enseignement et aux doctorant-e-s. La Cité Universitaire de Genève (CUG) autorise un séjour maximum de six semestres consécutifs ; les bâtiments gérés par le Bureau des Logements (BLOG) de l'Université de Genève sont exclusivement destinés aux étudiant-e-s de Bachelor et de Master ; enfin, les bâtiments gérés par la coopérative La Cigué n'offrent que des solutions à très court terme.

De plus, les résidences étudiantes ont tendance à n'avoir que des lits simples (les résident-e-s n'ont généralement pas le droit de les meubler) et généralement **font payer les résident-e-s pour leur invité-e-s**, ce qui signifie que les partenaires et les ami-e-s ne peuvent pas y séjourner. En bref, les résidences étudiantes ne sont pas adaptées aux séjours à long terme et **sont incompatibles avec la vie et les besoins des chercheur-se-s doctorant-e-s**.

Logements privés : un logement adéquat sur le marché privé est pratiquement inaccessible aux assistant-e-s d'enseignement dans la mesure où il nécessite un revenu 3 fois supérieur au prix du loyer. Étant donné qu'une bourse n'est pas un salaire (voir page suivante sur la structure du contrat), les régies ne la reconnaissent pas comme faisant partie de notre rémunération et n'acceptent aucune déclaration de l'IHEID sur la nature de nos revenus. Notre salaire brut étant de 1'900 CHF par mois, cela signifie que nous ne pourrions prétendre qu'à un loyer de 633 CHF par mois, qui n'est pas disponible sur le marché privé !

CRÈCHES



Le taux d'activité actuel de 45% affecte négativement les assistant-e-s qui sont également des parents. Il est bien connu, et cela a été confirmé par le Bureau d'Information Petite Enfance (BIPE), que les contrats à 100% sont privilégiés lors des demandes pour les crèches. Le passage à des contrats à 45 % a surpris les parents enceintes ou qui viennent d'accoucher, ainsi que ceux qui s'attendent à obtenir une place en crèche pendant deux ans (le temps d'attente habituel pour la garde d'enfants). Désormais, les assistant-e-s d'enseignement ne sont pas susceptibles d'obtenir une place en crèche pendant toute la durée de leur contrat.

Dans une enquête diffusée durant l'été 2022 auprès des assistant-e-s d'enseignement pour l'année 2021-2022, 33/35 répondant-e-s (sur 69 assistant-e-s de l'IHEID) ont déclaré qu'ils recourent à diverses stratégies pour économiser l'argent dépensé pour la nourriture. 30 ont déclaré renoncer à des activités sociales et culturelles en raison de contraintes financières. Dans la même enquête, le prix moyen déclaré pour un voyage aller-retour dans une ville d'origine était d'environ 850 CHF.

Cette situation précaire, durant les années du programme de doctorat, est insoutenable et rend très difficile pour les assistant-e-s d'enseignement de produire des recherches de haute qualité.